

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 4 janvier 2012

**SÉANCE ORDINAIRE**

**Présents :** Monsieur le maire Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

**Absents :** Monsieur Jean Santerre.

**001.01.12**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 janvier 2012 soit accepté tel que présenté.

**002.01.12**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2011**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2011 soit adopté tel que présenté.

**003.01.12**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011**

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011 soit adopté tel que présenté

**004.01.12**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DÉPÔT DU BUDGET - DU 19 DÉCEMBRE 2011**

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire – dépôt du budget - du 19 décembre 2011 soit adopté tel que présenté.

**SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

**005.01.12**

**ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

<b>INCOMPRESSIBLES FACTURES ADDITIONNELLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière – 4 janvier 2012</b>		
<b>FOURNISSEURS</b>	<b>INCOMPRESSIBLES</b>	<b>MONTANTS</b>
Élus	Allocations Décembre 2011	2 240.54 \$
Frédéric Lee	Salaires sem du 27-11-2011 au 24-12-2011	2 995.35 \$
Employés municipaux	Salaires sem du 27-11-2011 au 24-12-2011	15 211.06 \$
REER employeur	Salaires sem du 27-11-2011 au 24-12-2011	865.40 \$
REER employés	Salaires sem du 27-11-2011 au 24-12-2011	865.40 \$
	<b>Total:</b>	<b>22 177.75 \$</b>

FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	No. Chèque	MONTANTS
École de musique 3 maisons	Don	3506	40.00 \$
Feuillet paroissial	Don	3509	200.00 \$
Comité action pauvreté	Don	3508	125.00 \$
Club patinage Saint-Pascal	Don	3507	30.00 \$
Roxanne Carbonneau	Frais de déplacement	3512	39.60 \$
Mathilde Loïselle	Frais de déplacement	3513	120.15 \$
Mathilde Loïselle	Frais de déplacement	3517	60.30 \$
Station Plein Air	Repas politique familiale	3516	702.39 \$
Club de Golf St-Pacôme	Party de Noël	3511	549.50 \$
Transport Pierre Dionne	Enlèvement neige	3515	11 442.38 \$
Ovila Lévesque	Remb. De taxes	3459	115.94 \$
Habitation Saint-Pacôme	Quote-Part	3502	1 491.48 \$
Station Plein Air	Quote-Part	3503	3 333.33 \$
Clément Lizotte	Contrat collecte	3505	9 089.80 \$
Régie inter-municipale en pro.	Quote-Part	3504	6 176.38 \$
Petite Caisse	Timbres et café	3514	188.64 \$
<b>Accès D</b>			
Hydro-Québec	Station pompage	34208-92353	82.88 \$
Hydro-Québec	Lumières de rue	34208-66839	1 363.24 \$
BELL	Internet	34009-83867	30.71 \$
Vidéotron	Téléphone Bibliothèque	34009-76963	106.30 \$
BELL	Chalet des loisirs	35314-26357	125.06 \$
BELL	Station pompage	35314-09879	80.22 \$
BELL	Station pompage	35314-96498	80.22 \$
BELL	Station pompage	35314-42650	80.22 \$
BELL	Bureau municipal	35314-94371	294.54 \$
CSST	Frais mensuels	34613-14716	717.89 \$
Revenu Canada	Remises fédérales	34613-57494	2 863.54 \$
Revenu Québec	Remises provinciales	34613-14716	6 287.15 \$
<b>Cartes de crédit</b>			
		Élu	\$
		Direction	\$
		Dévelop.	\$
<b>Total chèques, Accès D et cartes de crédit :</b>			<b>45 816.86 \$</b>
<b>TOTAL SALAIRES</b>			<b>22 177.75 \$</b>
<b>TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ</b>			<b>45 816.86 \$</b>
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ</b>			<b>35 195.72 \$</b>
<b>GRAND TOTAL :</b>			<b>103 190.33 \$</b>

Je soussigné, Frédéric Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 4 janvier 2012 et dont j'ai copie aux archives.

\_\_\_\_\_  
Frédéric Lee,  
Directeur général

006.01.12

**MODIFICATION À APPORTER AU RÈGLEMENT NUMÉRO 264 –  
PORTANT SUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET  
D'ÉGOUT, RUE MEUNIER**

**ATTENDU QUE** lors de la tenue d'une séance régulière du conseil municipal le 1<sup>er</sup> novembre 2011, le règlement numéro 264 portant sur le prolongement des services d'aqueduc et d'égout, rue Meunier, a été adopté ;

**ATTENDU QUE** le MAMROT exige que des corrections soient apportées au règlement pour obtenir son approbation ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que :

**L'ARTICLE 1** soit modifié comme suit :

Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'aqueduc sur une longueur approximative de cent quarante mètres (140m), d'égout sanitaire sur une longueur approximative de cent mètres (100m) et d'égout pluvial sur une longueur approximative de cent mètres (100m), la construction des entrées de service d'égout domestique et d'aqueduc, la réfection complète de la structure de la chaussée d'une partie de la rue Meunier sur une longueur approximative de cent quarante mètres (140m), **le tout tel que décrit au projet de consultant numéro RI30309 conçu par C. Roy de la firme BPR Groupe-conseil. Les coûts rattachés à ces travaux se détaillent comme suit :**

<b>Tuyaux, drains et regards</b>	<b>40 000 \$</b>
<b>Excavation et matériel</b>	<b>50 000 \$</b>
<b>Bordures de rue</b>	<b>20 000 \$</b>
<b>Pavage</b>	<b>50 000 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>160 000 \$</b>

**L'ARTICLE 6.1**, la précision suivante doit être apportée relativement aux maisons de chambres :

- Maisons de chambres comptant entre
  - 11 à 13 **chambres**
  - 14 à 16 **chambres**
  - 17 à 19 **chambres**

007.01.12

**MODIFICATION À APPORTER AU RÈGLEMENT NUMÉRO 265 – PORTANT SUR LE PROLONGEMENT DES RUES OUELLET ET PAQUET**

**ATTENDU QUE** lors de la tenue d'une séance régulière du conseil municipal le 1<sup>er</sup> novembre 2011, le règlement numéro 265 portant sur le prolongement des rues Ouellet et Paquet, a été adopté ;

**ATTENDU QUE** le MAMROT exige que des corrections soient apportées au règlement pour obtenir son approbation ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que :

**L'ARTICLE 1** soit modifié comme suit :

Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de structure et de finition de rue sur une longueur approximative de quatre cents mètres linéaires (400m), ainsi que la mise en place de canaux d'irrigation sur une longueur de cent soixante mètres linéaires environ (160m), **le tout tel que décrit au projet de consultant numéro 11411 conçu par D. Clermont et S. Doucet de la firme BPR Groupe-conseil. Les coûts rattachés à ces travaux se détaillent comme suit :**

<b>Tuyaux, drains et regards</b>	<b>10 000 \$</b>
<b>Excavation et matériel</b>	<b>45 000 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>55 000 \$</b>

008.01.12

**GAÉTAN BOLDUC & ASSOCIÉS INC. – AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DES FACTURES**

**ATTENDU QUE** les bris causés par la foudre à nos installations de pompage en juillet dernier étaient d'une très grande complexité ;

**ATTENDU QUE** les complications lors des travaux ont amené un temps de réparation hors du commun ;

**ATTENDU QUE** les assureurs de la Municipalité nous ont confirmé que les travaux ont été faits dans les normes ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de payer les factures numéro 20102864, 20102895, 20102896, 20102899, 20103035 et 20103036 de Gaétan Bolduc et Associés inc. pour un montant total de vingt mille quatre cent soixante-dix dollars et quarante et une cents (20 470,41 \$) taxes incluses.

009.01.12

**DÉPÔT DES COMPTES DE TAXES À RECEVOIR AU 31-12-2011**

**ATTENDU QUE** certains comptes de taxes des années antérieures à 2011 restent encore à recevoir ;

**ATTENDU QUE** les dossiers mis en vente pour non-paiement de taxes doivent parvenir à la MRC de Kamouraska au plus tard le lundi 16 janvier 2012 ;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à faire parvenir à la MRC de Kamouraska les dossiers des propriétaires dont les taxes antérieures à 2011 ne sont pas réglées, et qui atteignent cinq cent dollars (500,00\$), pour mettre en vente pour non-paiement de taxes.

010.01.12

**GROUPE ULTIMA INC. – RENOUELEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE MUNICIPALE**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de recommander le paiement du compte du Groupe Ultima inc., représentant autorisé de La Mutuelle des municipalités du Québec au montant de trente-deux mille quatre cent dix-neuf dollars (32 419,00 \$) pour l'assurance générale de la Municipalité de Saint-Pacôme.

011.01.12

**ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE**

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler notre cotisation annuelle à l'Association des plus Beaux Villages du Québec pour l'année 2012 au coût de cinq cent neuf dollars et vingt-cinq cents (509,25 \$) taxes incluses.

012.01.12

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIPPE-DE-NÉRI – CONTRIBUTION 2012 POUR LE FONDS POST-FERMETURE DU SITE D'ENFOUISSEMENT**

**ATTENDU** la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Philippe-de-Néri en 2008 ;

**ATTENDU** la formation du fonds post-fermeture qui a été mis en place ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le budget 2012 du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Philippe-de-Néri préparé par la firme comptable Mallette et de payer notre contribution 2012 au montant de douze mille neuf cent vingt et un dollars et soixante-quinze cents (12 921,75 \$) tel qu'établie.

013.01.12

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE POSTE DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**ATTENDU QUE** l'ordinateur au poste de travail du directeur général est désuet et connaît certains problèmes de fonctionnement ;

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission d'informatique IDC au montant de mille quatre cent soixante et un dollars et soixante-six cents (1 461,66 \$) taxes incluses.

014.01.12

**ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – COTISATION 2012**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de payer la cotisation pour l'année 2012 à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la somme de six cent quarante-six dollars et quatre-vingt-onze cents (646,91 \$) taxes incluses.

015.01.12

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – ROGERS COMMUNICATIONS INC. ET MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

**ATTENDU QUE** la municipalité est propriétaire du lot 4 319 004 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, d'une superficie totale approximative de 50 776.4 m<sup>2</sup> ;

**ATTENDU QUE** la compagnie demanderesse, Rogers Communications inc., désire louer à long terme une partie du lot 4 319 004 pour y implanter un site de télécommunications avec chemin d'accès et ligne électrique sur une superficie totale approximative de 2 598.7 m<sup>2</sup> ;

**ATTENDU QUE** Rogers Communications inc. est un organisme fournissant un service d'utilité publique, soit un service de téléphonie cellulaire ;

**ATTENDU QUE** le domaine des radiocommunications est reconnu comme étant de compétence fédérale et que l'activité de Rogers est soumise aux termes de la Loi sur la radiocommunication (L.R. 1985, ch. R-2) et, à titre de promoteur, à ceux de la circulaire des procédures d'Industrie Canada relatives aux systèmes d'antennes ;

**ATTENDU QUE** le choix du terrain visé découle d'une recherche sérieuse de sites de moindre impact sur l'agriculture dans le périmètre précis déterminé par les diverses contraintes d'implantation ;

**ATTENDU QUE** compte tenu des diverses contraintes d'implantation, il n'existe aucun espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la Municipalité et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire aux besoins de Rogers Communications inc. ;

**ATTENDU QUE** le site retenu pour la tour vise une faible superficie de terrain en friche sur un lot municipal, en marge des activités agricoles véritables et déjà utilisée à des fins d'utilité publique en vertu d'autorisations de la CPTAQ ;

**ATTENDU QUE** l'implantation et la localisation de la tour ont été planifiées en conformité avec les exigences de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** le projet à l'endroit visé n'aura aucune incidence négative sur l'agriculture et les activités agricoles du voisinage, notamment à l'application des normes de distances séparatrices relatives aux odeurs inhérentes aux activités agricoles ;

**ATTENDU QUE** la communauté bénéficiera d'une amélioration du service de téléphonie cellulaire sur son territoire et dans la région, et que cette amélioration compensera largement pour les faibles inconvénients auxquels on pourrait malgré tout prétendre pour l'agriculture ;

**ATTENDU QUE** le projet est conforme à la réglementation municipale et régionale;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

**D'appuyer** ce projet et de recommander fortement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser l'utilisation non agricole, soit pour les fins spécifiques d'implantation d'un site de télécommunication comprenant une tour de type autoportante d'environ 65 m de hauteur, avec à sa base les cabinets pour les équipements électriques et électroniques requis, et pour l'utilisation de l'accès et de la ligne électrique existante, d'une partie du lot 4 319 004 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, d'une superficie totale approximative de 2 598.7 m<sup>2</sup>, le tout tel que localisé sur le plan d'arpentage préparé par Yves Gascon, arpenteur-géomètre, au dossier 1105-25 minute 19819 et joint au dossier de demande d'autorisation.

**D'autoriser** les agents et mandataires de Rogers Communications inc. à entreprendre les démarches auprès de toute organisation publique afin d'obtenir les approbations, plans et permis nécessaires à l'installation d'équipements de télécommunications sur la propriété de la municipalité sise sur le chemin Nord-du-Rocher (lot 4 319 004).

pour l'exercice financier 2012 ;

**ATTENDU QUE** les élus ont convenu d'un gel de leurs rémunérations et allocations de dépenses pour l'année 2012 ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la résolution portant le numéro 358.12.11 adoptée lors de la séance régulière du 6 décembre 2011 soit remplacée par celle-ci.

**017.01.12**

**OUVERTURE D'UN POSTE DE COORDONNATEUR (TRICE) POUR LE LOCAL DES JEUNES**

**ATTENDU** la démission de Mme Laurie Dionne, coordonnatrice du local des jeunes, depuis le 23 décembre 2011 ;

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à procéder à l'affichage du poste de coordonnateur(trice) du local des jeunes et d'en faire le suivi pour l'embauche de la personne choisie.

**018.01.12**

**OUVERTURE D'UN POSTE D'ANIMATEUR (TRICE) POUR LE LOCAL DES JEUNES**

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à procéder à l'affichage d'un poste d'animateur(trice) pour le local des jeunes et d'en faire le suivi pour l'embauche de la personne choisie.

**019.01.12**

**OUVERTURE D'UN POSTE DE COORDONNATEUR (TRICE) POUR LE CAMP DE JOUR**

**ATTENDU QUE** cette année encore, se tiendra le camp de jour pour les jeunes de notre Municipalité ;

**ATTENDU QU'**il est très important de débiter les préparatifs pour le camp de jour de l'été 2012 afin d'assurer un bon fonctionnement de celui-ci et de faire en sorte que nos jeunes apprécient leur participation à cette édition 2012 ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à procéder à l'affichage du poste de coordonnateur(trice) du camp de jour 2012 et d'en faire le suivi pour l'embauche de la personne choisie.

**020.01.12**

**DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. BILLY OUELLET**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

**ATTENDU QUE** le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

**ATTENDU QUE** M. Billy Ouellet a acquis la propriété sise au 262 boulevard Bégin le 30 novembre 2011;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Billy Ouellet au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 262 boulevard Bégin.

**021.01.12**

**DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME NANCY BOULANGER ET M. DANY TREMBLAY**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

**ATTENDU QUE** le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution

065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

**ATTENDU QUE** Mme Nancy Boulanger et M. Dany Tremblay ont acquis la propriété sise au 15 rue Fortier le 12 décembre 2011;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Nancy Boulanger et M. Dany Tremblay au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 15 rue Fortier.

#### **CORRESPONDANCE**

022.01.12

#### **LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'EST DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a décrété, depuis longtemps, que pour tous les édifices relevant de son autorité, le drapeau du Québec doit occuper la place d'honneur;

**ATTENDU QUE** le décret stipule également que le fleurdelisé doit être en bon état et avoir le format international courant et qu'il est de la responsabilité des administrateurs publics de demeurer vigilants à cet égard;

**ATTENDU QUE** la Société nationale de l'Est du Québec nous offre de faire l'acquisition de drapeaux à prix réduit;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de faire l'achat de deux (2) drapeaux du Québec au coût de trente dollars (30,00 \$) chacun plus les frais de postes et les taxes applicables auprès de la Société nationale de l'Est du Québec.

023.01.12

#### **PROJET IMPACT-2012 – DEMANDE DE COMMANDITE**

**ATTENDU QUE** le projet IMPACT-2012 se veut une activité de sensibilisation s'adressant aux élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire ainsi que le centre d'Éducation des adultes de la Commission scolaire de Kamouraska - Rivière-du-Loup;

**ATTENDU QUE** cet événement se traduit par un important scénario mettant en scène un grave accident de la route, une intervention simulée en salle d'urgence ainsi que différents autres ateliers qui seront présentés aux élèves afin de la conscientiser aux risques inhérents à la consommation d'alcool et de drogues conjugués à la conduite automobile;

**ATTENDU QU'**un événement de cette envergure ne peut se réaliser sans un support financier adéquat, notamment pour l'achat du matériel nécessaire à la présentation des ateliers ainsi qu'un repas pour tous les élèves présents;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de cent dollars (100,00 \$) pour aider à l'organisation et à la réalisation du projet IMPACT-2012, qui se tiendra le jeudi 17 mai prochain à Rivière-du-Loup.

#### **VARIA**

#### **DÉNONCIATION DE CADEAUX REÇUS DE LA PART DE M. FRÉDÉRIK LEE, DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général, M. Frédérik Lee, nous informe qu'il a reçu de la compagnie Entreprises Tréma, un certificat cadeau de vingt-cinq dollars (25,00 \$) au Restaurant Le Momento à Québec.

Ce cadeau sera tiré au sort ultérieurement entre les employés municipaux.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

024.01.12

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20h51.

---

Gervais Lévesque  
Maire

---

Frédéric Lee  
Directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**001.01.12**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 janvier 2012 soit accepté tel que présenté.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

002.01.12

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2011**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2011 soit adopté tel que présenté.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE

CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

003.01.12

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU**  
**19 DÉCEMBRE 2011**

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011 soit adopté tel que présenté

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

004.01.12

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DÉPÔT DU BUDGET - DU 19 DÉCEMBRE 2011**

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire – dépôt du budget - du 19 décembre 2011 soit adopté tel que présenté.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

006.01.12

**MODIFICATION À APPORTER AU RÈGLEMENT NUMÉRO 264 –  
PORTANT SUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET  
D'ÉGOUT, RUE MEUNIER**

**ATTENDU QUE** lors de la tenue d'une séance régulière du conseil municipal le 1<sup>er</sup> novembre 2011, le règlement numéro 264 portant sur le prolongement des services d'aqueduc et d'égout, rue Meunier, a été adopté ;

**ATTENDU QUE** le MAMROT exige que des corrections soient apportées au règlement pour obtenir son approbation ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que :

**L'ARTICLE 1** soit modifié comme suit :

Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'aqueduc sur une longueur approximative de cent quarante mètres (140m), d'égout sanitaire sur une longueur approximative de cent mètres (100m) et d'égout pluvial sur une longueur approximative de cent mètres (100m), la construction des entrées de service d'égout domestique et d'aqueduc, la réfection complète de la structure de la chaussée d'une partie de la rue Meunier sur une longueur approximative de cent quarante mètres (140m), **le tout tel que décrit au projet de consultant numéro RI30309 conçu par C. Roy de la firme BPR Groupe-conseil. Les coûts rattachés à ces travaux se détaillent comme suit :**

<b>Tuyaux, drains et regards</b>	<b>40 000 \$</b>
<b>Excavation et matériel</b>	<b>50 000 \$</b>
<b>Bordures de rue</b>	<b>20 000 \$</b>
<b>Pavage</b>	<b>50 000 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>160 000 \$</b>

**L'ARTICLE 6.1** , la précision suivante doit être apportée relativement aux maisons de chambres :

- Maisons de chambres comptant entre
  - 11 à 13 **chambres**
  - 14 à 16 **chambres**
  - 17 à 19 **chambres**

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

007.01.12

**MODIFICATION À APPORTER AU RÈGLEMENT NUMÉRO 265 –  
PORTANT SUR LE PROLONGEMENT DES RUES OUELLET ET PAQUET**

**ATTENDU QUE** lors de la tenue d'une séance régulière du conseil municipal le 1<sup>er</sup> novembre 2011, le règlement numéro 265 portant sur le prolongement des rues Ouellet et Paquet, a été adopté ;

**ATTENDU QUE** le MAMROT exige que des corrections soient apportées au règlement pour obtenir son approbation ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que :

**L'ARTICLE 1** soit modifié comme suit :

Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de structure et de finition de rue sur une longueur approximative de quatre cents mètres linéaires (400m), ainsi que la mise en place de canaux d'irrigation sur une longueur de cent soixante mètres linéaires environ (160m), **le tout tel que décrit au projet de consultant numéro 11411 conçu par D. Clermont et S. Doucet de la firme BPR Groupe-conseil. Les coûts rattachés à ces travaux se détaillent comme suit :**

<b>Tuyaux, drains et regards</b>	<b>10 000 \$</b>
<b>Excavation et matériel</b>	<b>45 000 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>55 000 \$</b>

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**008.01.12                    GAÉTAN BOLDUC & ASSOCIÉS INC. – AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DES FACTURES**

**ATTENDU QUE** les bris causés par la foudre à nos installations de pompage en juillet dernier étaient d'une très grande complexité ;

**ATTENDU QUE** les complications lors des travaux ont amené un temps de réparation hors du commun ;

**ATTENDU QUE** les assureurs de la Municipalité nous ont confirmé que les travaux ont été faits dans les normes ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de payer les factures numéro 20102864, 20102895, 20102896, 20102899, 20103035 et 20103036 de Gaétan Bolduc et Associés inc. pour un montant total de vingt mille quatre cent soixante-dix dollars et quarante et une cents (20 470,41 \$) taxes incluses.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**009.01.12**

**DÉPÔT DES COMPTES DE TAXES À RECEVOIR AU 31-12-2011**

**ATTENDU QUE** certains comptes de taxes des années antérieures à 2011 restent encore à recevoir ;

**ATTENDU QUE** les dossiers mis en vente pour non-paiement de taxes doivent parvenir à la MRC de Kamouraska au plus tard le lundi 16 janvier 2012 ;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à faire parvenir à la MRC de Kamouraska les dossiers des propriétaires dont les taxes antérieures à 2011 ne sont pas réglées, et qui atteignent cinq cent dollars (500,00\$), pour mettre en vente pour non-paiement de taxes.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**010.01.12**

**GROUPE ULTIMA INC. – RENOUELEMENT DE LA POLICE**  
**D'ASSURANCE MUNICIPALE**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de recommander le paiement du compte du Groupe Ultima inc., représentant autorisé de La Mutuelle des municipalités du Québec au montant de trente-deux mille quatre cent dix-neuf dollars (32 419,00 \$) pour l'assurance générale de la Municipalité de Saint-Pacôme.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**011.01.12**

**ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE**

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler notre cotisation annuelle à l'Association des plus Beaux Villages du Québec pour l'année 2012 au coût de cinq cent neuf dollars et vingt-cinq cents (509,25 \$) taxes incluses.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**012.01.12**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIPPE-DE-NÉRI – CONTRIBUTION 2012**  
**POUR LE FONDS POST-FERMETURE DU SITE D'ENFOUISSEMENT**

**ATTENDU** la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Philippe-de-Néri en 2008 ;

**ATTENDU** la formation du fonds post-fermeture qui a été mis en place ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le budget 2012 du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Philippe-de-Néri préparé par la firme comptable Mallette et de payer notre contribution 2012 au montant de douze mille neuf cent vingt et un dollars et soixante-quinze cents (12 921,75 \$) tel qu'établie.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**013.01.12**

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR  
LE POSTE DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**ATTENDU QUE** l'ordinateur au poste de travail du directeur général est désuet et connaît certains problèmes de fonctionnement ;

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission d'informatique IDC au montant de mille quatre cent soixante et un dollars et soixante-six cents (1 461,66 \$) taxes incluses.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

014.01.12

**ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC –  
COTISATION 2012**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de payer la cotisation pour l'année 2012 à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la somme de six cent quarante-six dollars et quatre-vingt-onze cents (646,91 \$) taxes incluses.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**015.01.12**

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – ROGERS COMMUNICATIONS INC. ET MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

**ATTENDU QUE** la municipalité est propriétaire du lot 4 319 004 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, d'une superficie totale approximative de 50 776.4 m<sup>2</sup> ;

**ATTENDU QUE** la compagnie demanderesse, Rogers Communications inc., désire louer à long terme une partie du lot 4 319 004 pour y implanter un site de télécommunications avec chemin d'accès et ligne électrique sur une superficie totale approximative de 2 598.7 m<sup>2</sup> ;

**ATTENDU QUE** Rogers Communications inc. est un organisme fournissant un service d'utilité publique, soit un service de téléphonie cellulaire ;

**ATTENDU QUE** le domaine des radiocommunications est reconnu comme étant de compétence fédérale et que l'activité de Rogers est soumise aux termes de la Loi sur la radiocommunication (L.R. 1985, ch. R-2) et, à titre de promoteur, à ceux de la circulaire des procédures d'Industrie Canada relatives aux systèmes d'antennes ;

**ATTENDU QUE** le choix du terrain visé découle d'une recherche sérieuse de sites de moindre impact sur l'agriculture dans le périmètre précis déterminé par les diverses contraintes d'implantation ;

**ATTENDU QUE** compte tenu des diverses contraintes d'implantation, il n'existe aucun espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la Municipalité et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire aux besoins de Rogers Communications inc. ;

**ATTENDU QUE** le site retenu pour la tour vise une faible superficie de terrain en friche sur un lot municipal, en marge des activités agricoles véritables et déjà utilisée à des fins d'utilité publique en vertu d'autorisations de la CPTAQ ;

**ATTENDU QUE** l'implantation et la localisation de la tour ont été planifiées en conformité avec les exigences de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** le projet à l'endroit visé n'aura aucune incidence négative sur l'agriculture et les activités agricoles du voisinage, notamment à l'application des normes de distances séparatrices relatives aux odeurs inhérentes aux activités agricoles ;

**ATTENDU QUE** la communauté bénéficiera d'une amélioration du service de téléphonie cellulaire sur son territoire et dans la région, et que cette amélioration compensera largement pour les faibles inconvénients auxquels on pourrait malgré tout prétendre pour l'agriculture ;

**ATTENDU QUE** le projet est conforme à la réglementation municipale et régionale;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

**D'appuyer** ce projet et de recommander fortement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser l'utilisation non agricole, soit pour les fins spécifiques d'implantation d'un site de télécommunication comprenant une tour de type autoportante d'environ 65 m de hauteur, avec à sa base les cabinets pour les équipements électriques et électroniques requis, et pour l'utilisation de l'accès et de la ligne électrique existante, d'une partie du lot 4 319 004 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, d'une superficie totale approximative de 2 598.7 m<sup>2</sup>, le tout tel que localisé sur le plan d'arpentage préparé par Yves Gascon, arpenteur-géomètre, au dossier 1105-25 minute 19819 et joint au dossier de demande d'autorisation.

**D'autoriser** les agents et mandataires de Rogers Communications inc. à entreprendre les démarches auprès de toute organisation publique afin d'obtenir les approbations, plans et permis nécessaires à l'installation d'équipements de télécommunications sur la propriété de la municipalité sise sur le chemin Nord-du-Rocher (lot 4 319 004).

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**016.01.12**

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – GEL DES SALAIRES POUR 2012**

**ATTENDU QUE** les dépenses de la Municipalité ont connu des hausses significatives pour l'exercice financier 2012 ;

**ATTENDU QUE** les élus ont convenu d'un gel de leurs rémunérations et allocations de dépenses pour l'année 2012 ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la résolution portant le numéro 358.12.11 adoptée lors de la séance régulière du 6 décembre 2011 soit remplacée par celle-ci.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**017.01.12**

**OUVERTURE D'UN POSTE DE COORDONNATEUR (TRICE) POUR LE LOCAL DES JEUNES**

**ATTENDU** la démission de Mme Laurie Dionne, coordonnatrice du local des jeunes, depuis le 23 décembre 2011 ;

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à procéder à l'affichage du poste de coordonnateur(trice) du local des jeunes et d'en faire le suivi pour l'embauche de la personne choisie.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**018.01.12**

**OUVERTURE D'UN POSTE D'ANIMATEUR(TRICE) POUR LE LOCAL DES JEUNES**

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à procéder à l'affichage d'un poste d'animateur(trice) pour le local des jeunes et d'en faire le suivi pour l'embauche de la personne choisie.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE

CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**019.01.12**

**OUVERTURE D'UN POSTE DE COORDONNATEUR (TRICE) POUR LE CAMP DE JOUR**

**ATTENDU QUE** cette année encore, se tiendra le camp de jour pour les jeunes de notre Municipalité ;

**ATTENDU QU'**il est très important de débiter les préparatifs pour le camp de jour de l'été 2012 afin d'assurer un bon fonctionnement de celui-ci et de faire en sorte que nos jeunes apprécient leur participation à cette édition 2012 ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à procéder à l'affichage du poste de coordonnateur(trice) du camp de jour 2012 et d'en faire le suivi pour l'embauche de la personne choisie.

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Gervais Lévesque, maire

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

020.01.12

**DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA  
PROPRIÉTÉ – M. BILLY OUELLET**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

**ATTENDU QUE** le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

**ATTENDU QUE** M. Billy Ouellet a acquis la propriété sise au 262 boulevard Bégin le 30 novembre 2011;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Billy Ouellet au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 262 boulevard Bégin.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

021.01.12

**DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA  
PROPRIÉTÉ – MME NANCY BOULANGER ET M. DANY TREMBLAY**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

**ATTENDU QUE** le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

**ATTENDU QUE** Mme Nancy Boulanger et M. Dany Tremblay ont acquis la propriété sise au 15 rue Fortier le 12 décembre 2011;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Nancy Boulanger et M. Dany Tremblay au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 15 rue Fortier.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**022.01.12**

**LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'EST DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a décrété, depuis longtemps, que pour tous les édifices relevant de son autorité, le drapeau du Québec doit occuper la place d'honneur;

**ATTENDU QUE** le décret stipule également que le fleurdelisé doit être en bon état et avoir le format international courant et qu'il est de la responsabilité des administrateurs publics de demeurer vigilants à cet égard;

**ATTENDU QUE** la Société nationale de l'Est du Québec nous offre de faire l'acquisition de drapeaux à prix réduit;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de faire l'achat de deux (2) drapeaux du Québec au coût de trente dollars (30,00 \$) chacun plus les frais de postes et les taxes applicables auprès de la Société nationale de l'Est du Québec.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**023.01.12**

**PROJET IMPACT-2012 – DEMANDE DE COMMANDITE**

**ATTENDU QUE** le projet IMPACT-2012 se veut une activité de sensibilisation s'adressant aux élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire ainsi que le centre d'Éducation des adultes de la Commission scolaire de Kamouraska - Rivière-du-Loup;

**ATTENDU QUE** cet évènement se traduit par un important scénario mettant en scène un grave accident de la route, une intervention simulée en salle d'urgence ainsi que différents autres ateliers qui seront présentés aux élèves afin de la conscientiser aux risques inhérents à la consommation d'alcool et de drogues conjugués à la conduite automobile;

**ATTENDU QU'**un évènement de cette envergure ne peut se réaliser sans un support financier adéquat, notamment pour l'achat du matériel nécessaire à la présentation des ateliers ainsi qu'un repas pour tous les élèves présents;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de cent dollars (100,00 \$) pour aider à l'organisation et à la réalisation du projet IMPACT-2012, qui se tiendra le jeudi 17 mai prochain à Rivière-du-Loup.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**DÉNONCIATION DE CADEAUX REÇUS DE LA PART DE M. FRÉDÉRIK LEE, DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général, M. Frédérick Lee, nous informe qu'il a reçu de la compagnie Entreprises Tréma, un certificat cadeau de vingt-cinq dollars (25,00 \$) au Restaurant Le Momento à Québec.

Ce cadeau sera tiré au sort ultérieurement entre les employés municipaux.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédérick Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 janvier 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**024.01.12**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20h51.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général